



Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s
et Surveillant(e)s Brigadiers



S.P.S C.P.H Rennes Vezin **Agression d'une Surveillante**



Ce vendredi soir, lors de la distribution du repas, suite à un refus de réintégrer sa cellule, un détenu a violemment agressé et bousculé une surveillante, le crane de notre camarade à hélas heurté le mur de la coursive et notre collègue a été transporté sur les urgences de Rennes. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et lui apportons notre indéfectible soutien.

A l'issue de l'accomplissement de la sanction au sein du Quartier Disciplinaire, le S.P.S demande bien évidemment un transfert définitif de l'auteur de cette agression dans un autre établissement.

Le S.P.S encourage notre collègue victime à porter plainte, afin que le coupable réponde de ses actes devant la justice des citoyens.

Le S.P.S encourage également notre collègue à se porter partie civile en réparation du préjudice subi **tant physiquement que moralement**.

Le S.P.S ne cessera de dénoncer les violences commises sur **les Surveillantes et Surveillants** que l'Administration Pénitentiaire banalise.

Le S.P.S réclame des peines planchers pour ce genre d'actes.

Le S.P.S revendique le dépaysement sur une autre région "sans retour" pour les agresseurs des personnels.

Le S.P.S réitère sa demande de rétablissement du quorum de 45 jours de punition de Quartier Disciplinaire, lâchement abandonné par l'administration et ses complices via la loi pénitentiaire de 2009.

L'Administration Pénitentiaire a un devoir prioritaire, celui d'assurer la protection de l'intégrité physique et morale de ses agents, dont il ne faut pas omettre qu'ils sont dépositaires de l'autorité publique.

S.P.S. : L'alternative syndicale